

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

Semaine du 19 au 23 septembre 2016					
NUMÉRO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9091	Syndicat du personnel de soutien de la Seigneurie-des-Mille-Îles –et- Commission scolaire de la Seigneurie-des Mille-Îles	5320	M ^e Yves Saint-André	Décision intérimaire : employeur demande d'avoir plus d'un représentant lors de l'audience (rejetée) – Employeur invoque la tardiveté ou la prématurité des griefs (rejet de certains griefs en raison des délais)	Griefs partiellement rejetés